LE COMPTOIR DES LOISIRS
Tel : 02 32 24 04 43

Circuit des Mares

Distance **8 km**

Départ (Commune de départ) :
CAUGE

GPS latitude :
49.0245871

GPS longitude :
1.03563308

Dénivelé : 90 D+

Chemins goudronnés : 20%

ITINÉRAIRE OUVERT AUX PRATIQUES SUIVANTES

A pied
Durée : 02:00
Difficulté : Facile
Balisage : Jaune

A VTT
Durée : 00:45
Difficulté : Facile

DESCRIPTIF

Idéale pour apprendre le nom des différents habitants des mares, cette balade en pleine nature, calme et ressourçante, offre, sur ses débuts, la découverte de deux mares équipées de panneaux pédagogiques. S'en suit une promenade à travers champs, où il n'est pas rare de croiser une volée de perdrix. Une fois dans le bois de Morsent, tenez vos appareils photos prêts et tendez l'oreille aux craquements des branchettes : des chevreuils vous observent.

INFOS +

Petit édifice du XVIe siècle, cette église est constituée d'un échiquier de pierre et de silex, sans contrefort, et couvert de graffiti anciens. Sa plus belle pièce est une « mise au tombeau » (groupe taillé dans la pierre de Vernon du XIVe siècle), un sépulcrum certainement unique dans le département. La polychromie actuelle du XVIe siècle laisse deviner, grâce à des sondages, celle d'origine du XIVe siècle.

© ADT de l'Eure, H. Macquart

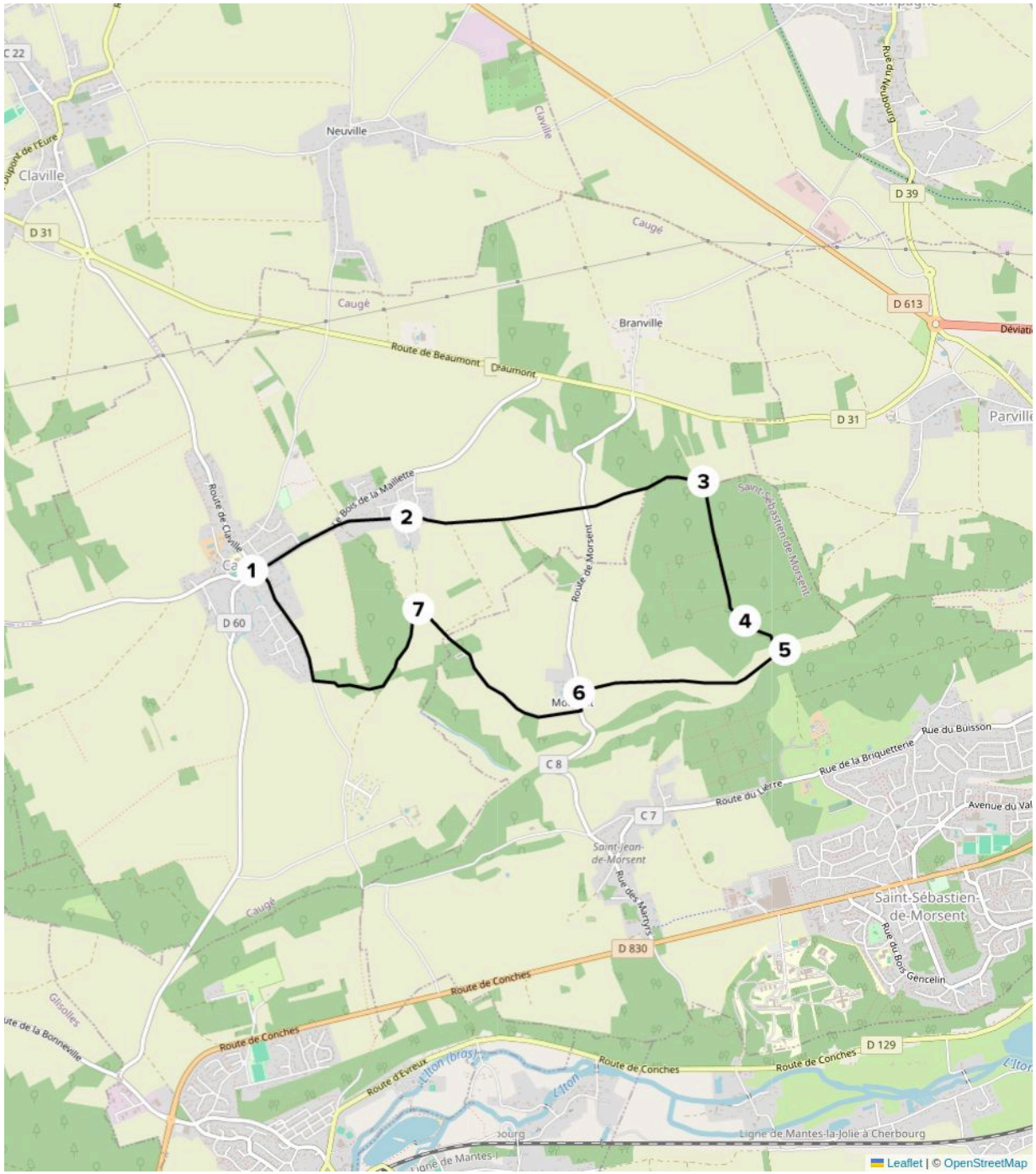

Etape 1 : S'engager dans la route d'Evreux jusqu'à la mare. Continuer rue des mareux. Au croisement avec le chemin des Buissonnets, continuer tout droit en suivant le balisage jaune.

Etape 2 : Emprunter le GR222 à travers les champs et entrer dans le bois de Morsent.

Etape 3 : Quitter le GR222 en prenant le chemin à droite en suivant le balisage bleu. Continuer tout droit à travers bois en suivant le balisage bleu et jaune.

Etape 4 : Continuer tout droit en suivant le balisage jaune.

Etape 5 : Tourner à droite dès la fin du bois en prenant le chemin de terre. Attention, aucun balisage n'est présent à cet endroit ni le long du chemin.

Etape 6 : Prendre la route à droite, passer devant la mare, et au panneau Ecopoint prendre à droite et continuer tout droit.

Etape 7 : Au croisement, prendre le GR222 à gauche pour longer le bois des Mareux. A la sortie du bois, prendre le chemin à droite et quitter le GR en suivant le balisage jaune. Suivre ce chemin jusqu'au croisement de la route de Saint-Jean que l'on prend à droite pour rejoindre l'église.